

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Association « Pantin à Roulettes »

Le 7 juin 2019 à 19 h 45, les membres de « Pantin à Roulettes » se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par M Jacques DAVID en qualité de Président de l'association et Mme Michèle BERGOUGNOUX, trésorière, en qualité de secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès verbal, signée par les membres présents. Après décompte des membres présents (12) et membres représentés (4), le président déclare la majorité atteinte et l'Assemblée Ordinaire valide.

M Jacques DAVID expose ensuite le rapport moral pour la période septembre 2018 juin 2019.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Preennent successivement la parole :

Aline qui s'étonne que d'autres activités se permettent d'emprunter notre matériel, sans le demander et surtout sans le ranger correctement. Jacques répond qu'un courrier a été envoyé à la Maison de Quartier à ce sujet, sans réponse. Il a donc fallu racheter un sac que l'on puisse fermer avec un cadenas.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral décide de l'approuver, à l'unanimité.

M Jacques DAVID expose ensuite le rapport financier pour la période septembre 2018 juin 2019.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Preennent successivement la parole :

Frédérique qui demande des précisions sur le montant de l'assurance. (voir tableau)

Davy demande combien de participants l'association peut accueillir. Jacques répond que l'assurance couvre jusqu'à 50 adhérents.

En pratique, si le nombre d'adhérents augmente, il faudra scinder la séance en deux créneaux.

Frédérique demande des précisions sur la ligne « inscription J.O ». Il s'agit de l'inscription au Journal Officiel, obligatoire pour toute association.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier décide de l'approuver, à l'unanimité des participants.

M Jacques DAVID expose ensuite le Règlement Intérieur.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Prendent successivement la parole :

Aline fait remarquer que, dans l'article 2 (titré « Valeurs et esprit de « Pantin à Roulettes » »), le terme « mineur de moins de 16 ans » et « majeur de plus de 16 ans » est ambigu et inapproprié. Elle propose donc le terme « pratiquant » en place du terme « mineur » et « majeur ».

Frédérique demande s'il n'est pas possible d'imposer le port de protections, y compris pour les majeurs. Jacques répond qu'il est difficile de se substituer au libre arbitre d'un adulte, et que l'association n'en a pas forcément les moyens.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Règlement Intérieur décide de l'approuver, à l'unanimité des participants

M Jacques DAVID fait ensuite appel à candidatures pour le Conseil d'Administration.

Personne n'ayant répondu positivement, le bureau actuel est renouvelé. Jacques propose aux participants d'y réfléchir.

Jacques DAVID demande s'il y a des questions diverses

Frédérique demande s'il y aura des randonnées organisées en extérieur. Jacques donne ses dates de vacances (départ le 7 juillet, retour le 21 juillet, puis départ le 3 août). Jacques se dit prêt à étudier toute demande de promenade le long du canal.

Plusieurs personnes demandent quand redémarrent les activités. Jacques répond que la Maison de Quartier est l'organe décisionnaire, et que la convention n'est pas encore renouvelée. Mais que le Salon des Associations aura lieu à la place de la Pointe le 7 septembre 2019, et que les bonnes volontés seront appréciées sur le stand, pour tout ou partie du salon.

Jacques fait remarquer que le prix de l'adhésion (actuellement 40 € à l'année) n'est pas adapté pour les adhésions tardives. Il propose donc de garder le prix actuel et de définir le prix de 25 € à partir de la mi-saison, c'est-à-dire après les vacances scolaires d'hiver. La proposition ne soulève aucune objection et est donc adoptée à l'unanimité.

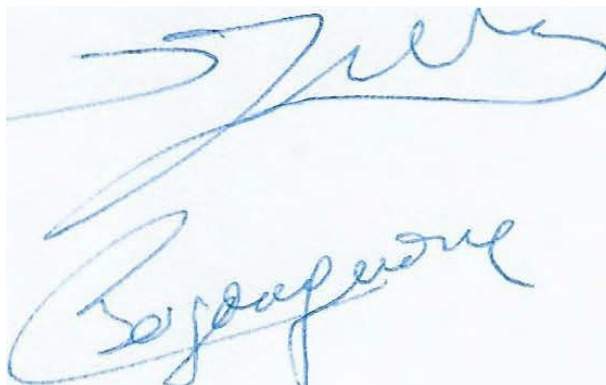
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

M Jacques DAVID déclare la séance levée à 20 h 20.

De l'assemblée il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le secrétaire de la séance.

Le Président de séance, Jacques DAVID



La Secrétaire de séance, Michèle BERGOUGNOUX